

# CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

à retourner à Mme ARNAUD-NÉMARD 7 bis rue Jules Blaizet 21300 Chenove (06 51 10 24 93)  
ou Mme PLANTAMP 4 impasse les jardins de la ferme 21370 Velars sur Ouche (06 86 78 52 89)

en joignant :

- le bulletin d'adhésion rempli et signé **en 1 seul exemplaire** (la partie supérieure est destinée à l'adhérent, l'autre à l'association).
- le contrat d'apport associatif, rempli et signé **en 2 exemplaires**.
- le chèque d'adhésion et celui du montant de l'apport, établis tous les 2 à l'ordre de « Cagnotte Solidaire 21 – Germe de blé ».

**AVANT le 31 JUILLET 2021**

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, **GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**, sise à Chenove, déclarée au JO du 27/12/2014, représentée par Mme Marie-Thérèse Bougé et Mme Véronique Arnaud-Némard, en qualité de Co-Présidentes et dûment habilitées aux fins des présentes,

Ci-après désignée **GERME DE BLE**, d'une part,

Et

Madame Monsieur : Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Demeurant :  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Il est exposé ce qui suit:

L'association **GERME DE BLE** s'est constituée le 24 novembre 2014. À ce titre, l'association **GERME DE BLE** s'est fixée pour objectif de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement soutenable et promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.

## Article 1 : Objet de la convention

Madame Monsieur ..... apporte la somme de ..... euros, soit ..... euros (en lettres) à l'association **GERME DE BLE** qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

## Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport est effectué en contrepartie du soutien financier d'un montant de 6.000 € à 10.000 € (six mille à dix mille euros), selon le résultat de la collecte, par l'association **GERME DE BLE**, à **Mme FAUGEROLLE Coline**, domiciliée à Mâlain, pour l'achat d'un troupeau de brebis dans le but d'un élevage et de fabrication fromagère et d'une cabane à traite.

Il est convenu que le soutien à **Mme FAUGEROLLE Coline** par l'association **GERME DE BLE** prendra la forme d'un prêt sans intérêt d'une durée de **5** ans.

## Article 3 : Condition de reprise de l'apport

Madame Monsieur ..... pourra reprendre l'intégralité de son apport (sans intérêt) lorsque **Mme FAUGEROLLE Coline** cessera d'être soutenue, c'est-à-dire, lorsque celle-ci aura remboursé l'intégralité du prêt octroyé par l'association **GERME DE BLE**.

Fait à ..... , le ..... En deux exemplaires

Pour l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or

Lu et approuvé

Mme Marie-Thérèse Bougé et Mme Véronique Arnaud-Némard, Co-Présidentes de GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association **GERME DE BLE**, avoir été informé du risque financier lié à cet apport associatif et être conscient de la possibilité de non remboursement des fonds apportés à l'association **GERME DE BLE**.

Lu et approuvé  
Signature

Madame Monsieur .....